



Trop grandes "libertés" d'un médecin

Par **Quattuor**, le **05/12/2018** à **13:05**

Bonjour,

Je viens à vous car je rencontre actuellement des difficultés.

Je vais vous résumer brièvement l'histoire pour que vous puissiez avoir un aperçu global de l'histoire :

- J'étais amoureux d'une fille que j'ai courtisée pendant 6 mois,
- Cette fille répondait favorablement à la cour que je lui faisais à coups de messages explicites du genre "Je t'embrasse", "Je vais bientôt venir avec toi", etc...
- Après ces 6 mois de "séduction", elle m'a informé qu'elle avait un petit copain et qu'elle préférait que je laisse tomber,
- J'ai fait une dépression, j'ai demandé à être interné en hôpital psychiatrique où j'ai côtoyé des personnes dépressives comme moi, victimes de deuils, chocs sentimentaux, chagrin d'amour, etc...
- J'ai réussi à aller mieux, à coups d'antidépresseurs, et surtout de sport. On peut dire que c'est le sport qui m'a sauvé. Je fais 2 heures par jour, et même si je me sens encore un peu "fragile", il est clair que le sport contribue de manière plus que conséquente à l'établissement de mon mieux-être,
- Une fois que j'ai réussi à stabiliser mon moral, je suis allé trouver le petit copain de la fille qui avait joué double jeu avec tous les 2, et je lui ai appris qu'elle se laissait séduire par d'autres mecs alors qu'elle était en couple avec lui,
- Son petit ami s'est séparé d'elle,
- Elle a tenté pendant plusieurs mois de se servir de moi comme "bouche-trou", en se créant des faux comptes sur # Réseau social # avec comme photos de profil des filles en string, et en m'inondant d'appels anonymes et de mails émanant de fausses messageries, ceci à dessein que je me mette en couple avec elle,
- Je suis allé déposer plainte,
- Cette fille continue à faire pléthore de "mauvais coups" : venir sonner chez moi en pleine nuit, enfoncer des trombones dans la serrure de ma boîte aux lettres, etc... La dernière chose en date a été de demander à son père qui travaille dans le milieu médical (il est gynécologue) de demander à ses confrères du même milieu de faire pression sur moi. Il a donc demandé à l'un de ses amis, psychiatre, d'envoyer des infirmiers à mon domicile en prétextant que c'était moi qui harcelait sa fille. J'ai expliqué la situation en cours à ces messieurs, les ai informés de la procédure judiciaire qui était en cours à l'égard de cette fille, et ils se sont naturellement eux aussi retournés contre le père de cette dernière et contre le médecin qui les avait envoyé à mon domicile (bien que je ne sois pas sûr à 100 % que ce dernier soit impliqué dans le coup. Enfin, je sais que c'est lui qui a donné l'ordre d'envoyer les infirmiers chez moi, mais je pense qu'il n'était pas au courant de la situation).

- J'ai appelé le père de la jeune fille en lui disant que ce qu'il venait de faire était illégal, et qu'abuser de sa fonction pour régler des problèmes personnels était passible de poursuites. Il m'a répondu "Vous n'aviez qu'à venir avec ma fille"...

Alors voici ma question :

Est-ce que cela est pénalement répréhensible de faire usage de ses fonctions pour régler des problèmes d'ordre personnel ?

Par exemple, ma mère, qui travaille en banque, a un jour "espionné" son beau-fils, en examinant ses comptes bancaires alors que ce dernier possède son compte dans une autre banque. Bref, c'est mal. Et bien évidemment je n'ai pas porté plainte contre ma mère car cette histoire ne me touche pas, mais je sais clairement, de manière objective, que ce qu'elle a fait est illégal, et je ne me suis pas privé de lui expliciter.

Alors, dans la même veine, est-ce qu'un gynécologue peut téléphoner à un de ses amis psychiatre pour lui demander : "Hey salut, je rencontre des problèmes avec un jeune garçon. Pourrais-tu envoyer des infirmiers chez lui ?"

Est-ce légal ? Un médecin peut-il abuser de son pouvoir et de son influence à ce point-là ?

Un médecin (le psychiatre), peut-il sur simple demande, ou selon son bon vouloir, faire déplacer des agents gouvernements, sans s'en être préalablement référé à ses supérieurs hiérarchiques, ou après avoir établi un "conseil" pour prendre des décisions légales ? Etc...

Un gynécologue a-t-il le droit des prendre des initiatives aussi conséquentes et délétères après avoir agi de son propre chef et à des fins personnelles ?

C'est des histoires un peu louches, non ?

Enfin, c'est comme si un boucher téléphonait à un de ses amis lui aussi boucher afin de fournir de la mauvaise viande à un client, ou comme si un commerçant demandait à l'un de ses collègues de ne pas vendre tel ou tel produit à tel ou tel client... Bref, je me comprends.

Est-ce un délit ? Si oui, comment cela s'appelle t-il au niveau délictuel ? Quels articles puis-je invoquer pour leur signifier leur écart de conduite (au gynécologue et au psychiatre) ?

Je suis sur ce forum seulement pour obtenir des renseignements, pas pour recevoir des leçons de morale, ou des recommandations de personnes me conseillant de régler les choses à l'amiable. Je fais seulement appel à votre professionnalisme.

En vous remerciant pour votre compréhension.

Bien à vous.

Par **miyako**, le **06/12/2018 à 12:12**

Bonjour,

Il faut signaler ces méthodes au conseil départementale de l'ordre des médecins en déposant plainte contre ces deux praticiens .

Il faut également verser ces informations à votre plaint d'origine.

Demander une consultation gratuite avec un avocat de la maison de justice de votre quartier .

Si nécessaire ,déposez plainte par écrit auprès du procureur de la république pour harcèlement moral ,avec constitution de partie civile .

Montez un dossier très complet ,un juge d'instruction sera nommé .

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **Quattor**, le **06/12/2018 à 13:32**

Merci pour votre réponse complète, suji KENZO.

Cordialement.